



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E172052

VALABLE JUSQU'AU 18/06/2024

ÉDITÉ LE 24/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/02/2009

Forme juridique : SA

Capital : 698 555 072

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTERRE 55204695502759

Siret : 552 046 955 02759

Code NACE : 3530Z

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

ALLIANZ IARD 62155128

Assurance Responsabilité Civile :

XL INSURANCE FR00016500LI

Situation fiscale et sociale : A jour au 17/03/2022

Raison sociale : ENGIE ENERGIE SERVICES - LYON METROPOLE (AGENCE)

127 AVENUE BARTHELEMY BUYER
BP 5066
69246 LYON CEDEX 05

Téléphone : 04 72 72 23 23

Portable :

Site Internet : www.engie-solutions.com

E-mail : nathalie.demissolz@engie.com

Responsabilité légale :

PLANES JEAN-MICHEL DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 269

Tranche de classification : EFF5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	29/03/2022
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	29/03/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LYON
16 RUE DES BROSSES
BATIMENT A
1ER ETAGE
69100 VILLEURBANNE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.